



## Communiqué aux alliés, mars 2011

### Annnonce de la création du Comité international des éditeurs indépendants (CIEI)

#### Le Comité international des éditeurs indépendants, garant de la légitimité de l'Alliance

Conformément aux orientations retenues lors des Assises internationales de l'édition indépendante en 2007 à Paris, les coordinateurs des réseaux linguistiques et le Bureau de l'Alliance se rencontrent une fois par an depuis 2009 (voir le Communiqué de novembre 2009).

Le 11 octobre 2010, les coordinateurs et le Bureau de l'Alliance se sont retrouvés à Paris pour une nouvelle rencontre, et ont décidé en commun de la création du « **Comité international des éditeurs indépendants** » (CIEI)<sup>1</sup>. D'une part, l'Assemblée des alliés s'agrandissant d'année en année, le budget de l'Alliance ne permet pas des rencontres régulières de l'ensemble des alliés. Il devenait donc nécessaire de créer un organe qui, entre chaque rencontre des alliés, représente la légitimité de l'Alliance, qui relaie les attentes et les besoins des éditeurs auprès des instances légales de l'association. D'autre part, la participation d'éditeurs indépendants de plusieurs pays et de différentes zones du monde au sein du Comité s'avère un facteur essentiel pour l'image de l'Alliance face à ses partenaires institutionnels et financiers.

Le CIEI devient ainsi un « organe » indispensable dans la gouvernance de l'Alliance, **représentant la voix de l'Assemblée des alliés** – votre voix. Il se situe du côté de la **légitimité de l'association**.

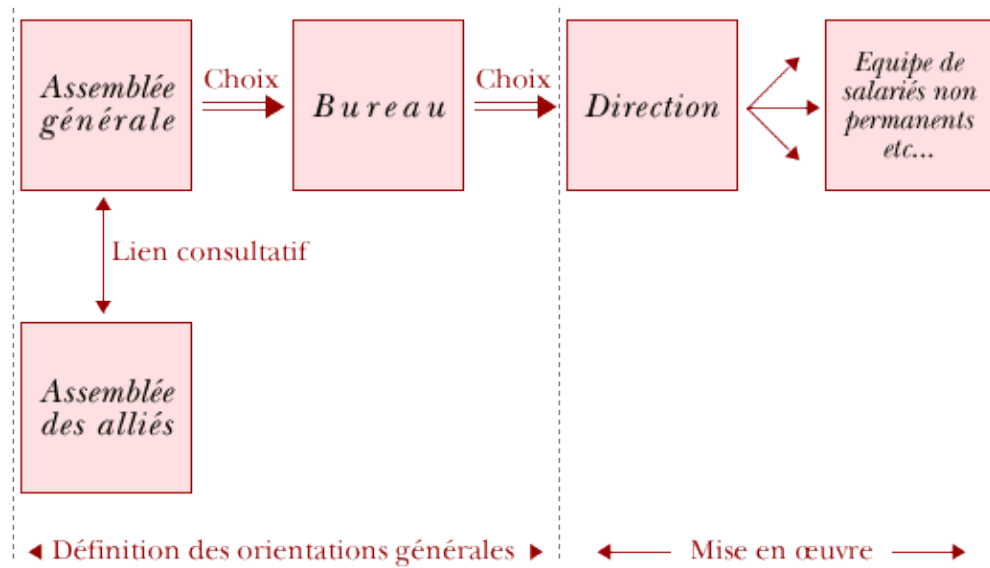
Le **Bureau**<sup>2</sup> et **l'Assemblée générale** de l'Alliance représentent pour leur part la **légalité de l'association**. Le schéma de gouvernance de l'Alliance (voir ci-dessous) intégrera le CIEI en tant que représentant de l'Assemblée des alliés, ayant un lien consultatif avec l'Assemblée générale de l'Alliance et le Bureau de l'Alliance.

---

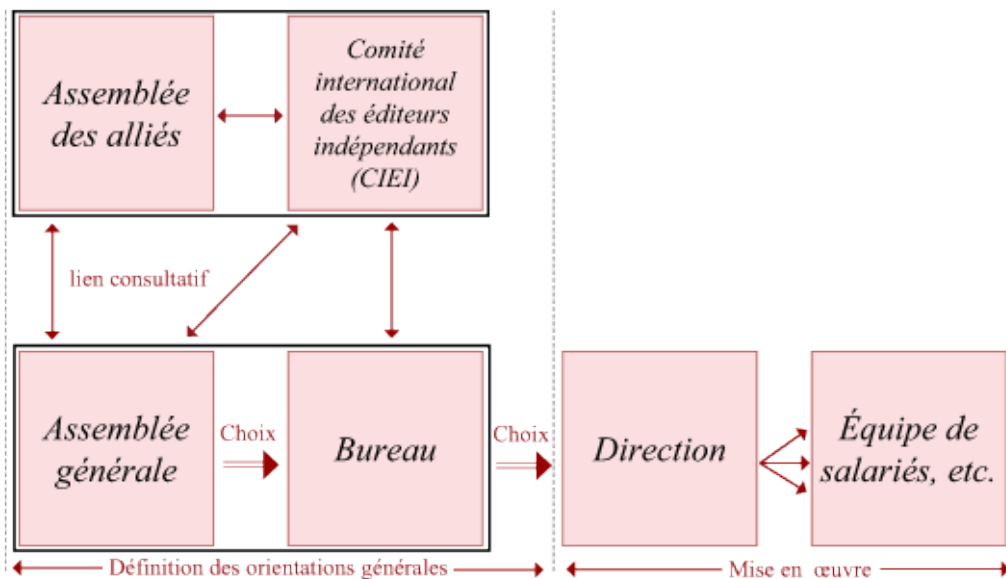
<sup>1</sup> En anglais : The International Committee of Independent Publishers ; en espagnol : Comité Internacional de Editores Independientes ; en portugais : Comitê Internacional de Editores Independentes et en arabe : **نيلقت سمل نيرشان لل ذيل ودل اة نجل ال**

<sup>2</sup> [Liste des membres du Bureau de l'Alliance](#)

*Schéma de gouvernance de l'Alliance, 2002 - 2010*



*Proposition d'un nouveau schéma de gouvernance de l'Alliance intégrant le CIEI*



**La composition du Comité international des éditeurs indépendants : les coordinateurs et des correspondants**

Les coordinateurs et les membres du Bureau de l'Alliance proposent que le CIEI se compose des **coordinateurs des réseaux linguistiques** existants au sein de l'Alliance, à savoir les coordinateurs des réseaux anglophone, arabophone, francophone, hispanophone et lusophone. À la demande du Comité, et quand celui-ci le jugera nécessaire, des **correspondants d'aires linguistiques ou géographiques non représentées (ou sous-représentées)** au sein de l'Alliance ou des **correspondants de réseaux linguistiques en création ou à venir**, pourront

rejoindre le CIEI, soit sur une période donnée (réunion sur l'édition en Europe ou sur la situation en Iran par exemple), soit sur une période indéterminée (consultations régulières à distance ou lors de rencontres sur l'édition en Asie par exemple). Les correspondants seront invités à titre de « personnes ressource » par le Comité afin d'apporter un éclairage sur la zone géographique et/ou linguistique qu'ils représentent et de partager leur point de vue sur les orientations prises par le CIEI. Les correspondants invités par le CIEI pourront être par ailleurs des éditeurs membres de l'Alliance. Les membres du CIEI, autant les coordinateurs que les correspondants, assurent leur rôle à titre bénévole pour l'Alliance.

## Les responsabilités et missions du CIEI

Le Comité aura pour responsabilité de participer à l'animation et au développement de l'Alliance dans le cadre du mandat qui lui aura été délégué par l'Assemblée des alliés.

Ses missions, en plus de celles assumées jusqu'à présent par les coordinateurs des réseaux linguistiques, seront notamment les suivantes :

- veiller à la gouvernance de l'Alliance ;
- rester informés et s'assurer de la bonne exécution du mandat donné par l'Assemblée générale au Bureau ;
- participer, à titre consultatif, à la prise de décision des projets centralisés venant du Bureau et/ou de l'Assemblée générale ;
- valider le rapport moral et financier de l'Alliance une fois par an ;
- participer activement à la recherche de financements de l'Alliance ;
- représenter l'Alliance devant les organismes internationaux et les partenaires de l'Alliance, autant pour de la recherche de financements au bénéfice de l'association que pour porter la parole des alliés à l'extérieur, face à la presse et aux autres institutions ;
- prendre toute initiative opportune pour que les objectifs philosophiques et politiques de l'Alliance soient atteints, et plus largement diffusés ;
- participer à la désignation des correspondants dans les zones linguistiques et géographiques non représentées ou faiblement représentées au sein de l'Alliance ;
- arbitrer tout litige entre membres de l'Alliance ou entre un membre et le bureau de l'Alliance ;
- participer à la préparation et à l'animation des Assemblées des alliés ;
- se prononcer sur la fusion ou le partenariat avec toute autre association concurrente.

## Le mode de fonctionnement du CIEI

Pour mener à bien ses missions, le **CIEI se réunira physiquement au moins une fois par an**, autour d'un ordre du jour construit à partir des nécessités et des objectifs de l'Alliance. Le programme d'actions du Comité sera décidé d'année en année et présenté au Bureau et à la direction de l'Alliance ; ce programme prendra avant tout en compte les besoins et les attentes exprimés par les alliés.

En dehors des rencontres annuelles du CIEI, le CIEI poursuivra ses discussions et ses réflexions à distance, par voie informatique. Le CIEI sera tenu d'informer le Bureau sur les actions et projets qu'il envisage et de transmettre aux alliés les comptes-rendus de ses réunions ainsi que toute autre information sur les orientations et la vie de l'Alliance.

## La voix des alliés

Parce que les éditeurs membres – les alliés – sont les acteurs premiers de l'Alliance, les membres du CIEI et du Bureau de l'Alliance soumettent la création du Comité international des éditeurs indépendants (CIEI) à votre approbation. La création officielle du CIEI sera effective à partir du moment où vous, éditeurs membres, aurez donné votre accord. Si la majorité des alliés acceptent la création du CIEI, **celui-ci sera ainsi mis en place à partir du mois de mars 2011.**

Nous vous remercions ainsi de nous répondre avant le **20 mars 2011** par mail à l'adresse suivante ([lhugues@alliance-editeurs.org](mailto:lhugues@alliance-editeurs.org)), simplement en nous retournant le message suivant : « *Moi, éditeur XXX accepte la création du Comité international des éditeurs indépendants, représentant l'Assemblée des alliés auprès du Bureau et de l'Assemblée générale de l'Alliance* ».

Nous vous remercions pour votre attention et votre réponse – et réaffirmons notre besoin de solidarité entre éditeurs indépendants, pour toujours plus de bibliodiversité.

### *Les coordinateurs des réseaux linguistiques*

**Nouri ABID**, éditeur en Tunisie (éditions Med Ali),  
coordinateur du réseau arabophone

**Marc FAVREAU**, éditeur aux États-Unis (The New Press),  
coordinateur du réseau anglophone

**Araken GOMES RIBEIRO**, éditeur au Brésil (éditions Contra Capa),  
coordinateur du réseau lusophone

**Guido INDIJ**, éditeur en Argentine (la marca editora),  
coordinateur du réseau hispanophone

**Serge D. KOUAM**, éditeur au Cameroun (Presses universitaires d'Afrique),  
coordinateur du réseau francophone

### *Les membres du Bureau de l'Alliance*

**Thierry QUINQUETON**, président

**Michel SAUQUET**, vice-président

**Henri ROUILLE D'ORFEUIL**, vice-président

**Luc PINHAS**, secrétaire

**Annie GOGAT**, trésorière

**Edith SIZOO**

**Gérard AIMÉ**